



PROJECT MUSE®

Africains et Europeens au Pays des Illinois durant la Periode Francaise (1699-1765)

Cecile Vidal

French Colonial History, Volume 3, 2003, pp. 51-68 (Article)

Published by Michigan State University Press
DOI: [10.1353/fch.2003.0012](https://doi.org/10.1353/fch.2003.0012)



➔ For additional information about this article

<http://muse.jhu.edu/journals/fch/summary/v003/3.1vidal.html>



AFRICAINS ET EUROPÉENS AU PAYS DES
ILLINOIS DURANT LA PÉRIODE FRANÇAISE
(1699–1765)

Cécile Vidal

During the French period (1699–1765), the Illinois country, in the upper Mississippi Valley, owed its growth to European-style commercial agriculture, based mainly on the labor of black slaves. Even though not a majority of the colony's population (in contrast to Lower Louisiana), slaves formed a large group. This article compares Upper and Lower Louisiana to distinguish the particularities of the Illinois slave system. At the same time, it discusses historians' divergent views on slavery and on African-European relations in Lower Louisiana. The comparison demonstrates that Africans and Afro-Creoles experienced better conditions of life in Illinois, but enjoyed less economic and cultural autonomy than their counterparts in Lower Louisiana. Within the context of a hierarchical and inegalitarian European society, relations between Africans and Europeans in Illinois varied by social group, but were never entirely free of racism.

Au cœur de l'immense territoire revendiqué par les Français en Amérique du Nord au dix-huitième siècle, le pays des Illinois n'était qu'une minuscule parcelle de terre accrochée au Mississippi, entre le Missouri et l'Ohio.¹ Il tirait son nom du groupe de tribus amérindiennes installées sur place. Son appellation est emblématique de l'importance des Amérindiens illinois dans les raisons expliquant l'installation des premiers Français après leur arrivée dans la région en 1673. Les Illinois représentaient des âmes à sauver et à évangéliser pour les missionnaires, des pourvoyeurs

Cécile Vidal is Maître de Conférences in the Département d'Histoire, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, France.

© French Colonial History
Vol. 3, 2003, pp. 51-68
ISSN 1539-3402

de fourrures pour les voyageurs et les coureurs de bois, des guerriers susceptibles d'aider les Français dans leur lutte contre les Iroquois. Au cours de la période française, de 1699 à 1765, six villages furent fondés à proximité de ces Amérindiens. Il s'agit de Cahokia, Kaskaskia, Fort de Chartres, Saint Philippe, Prairie du Rocher, et Sainte Geneviève.

Ces villages ne demeurèrent pas uniquement des postes de traite, comme ceux des pays d'en haut, durant la période française. Très rapidement, les anciens coureurs de bois se transformèrent en paysans, cultivant du froment et du maïs et élevant des bestiaux, et commencèrent à vendre leurs produits—farines et jambons—en Basse-Louisiane. A partir de 1719, avec l'attribution de la Louisiane à la Compagnie des Indes et l'arrivée des officiels au pays des Illinois, le recours croissant aux esclaves noirs, en plus des esclaves amérindiens, permit de pallier la faiblesse de la main-d'œuvre européenne, d'étendre les terres cultivées, et d'intensifier la production. Les surplus dégagés étaient destinés à alimenter les populations et les garnisons de Basse-Louisiane, qui n'étaient pas auto-suffisantes. Le pays des Illinois dut ainsi son essor à une agriculture commerciale de type européen, fondée en grande partie sur le travail des esclaves noirs.

Par leur formation, les villages français du pays des Illinois réunissaient donc trois communautés ethniques d'inégale importance: les Européens originaires à la fois du Canada et de Basse-Louisiane, les Amérindiens (femmes amérindiennes ayant épousé un habitant européen et enfants métis intégrés dans la société européenne, ainsi qu'esclaves amérindiens), et les Africains importés de Basse-Louisiane. Selon les recensements, la population globale de ces villages français passa de 334 individus en 1726 à 1,385 en 1752. La part des minorités ethniques asservies ne cessa d'augmenter puisqu'il y avait, en 1726, 62 pour-cent d'Européens (avec leurs femmes amérindiennes et leurs enfants métis) et 38 pour-cent d'esclaves (25.2 pour-cent d'esclaves noirs et 12.8 pour-cent d'esclaves amérindiens); alors qu'en 1752, ces chiffres étaient respectivement de 57 pour-cent et 43 pour-cent (32.2 pour-cent et 10.8 pour-cent).² Le caractère esclavagiste de la société du pays des Illinois était donc très affirmé, même si les esclaves noirs n'étaient pas majoritaires comme en Basse-Louisiane, où il y avait environ quatre esclaves noirs pour un blanc en 1731, et deux esclaves noirs pour un blanc dans les années 1760.³

Cet article portera essentiellement sur la communauté d'esclaves noirs et sur les relations entre Européens et Africains au pays des Illinois. Les esclaves noirs de ce poste ont donné lieu à plusieurs articles d'historiens américains.⁴ Mais il s'agit ici d'étudier cette communauté dans une

perspective comparative avec celle de Basse-Louisiane. Depuis une quinzaine d'années, l'historiographie américaine sur la Basse-Louisiane durant la période française se développe, en effet, de manière importante. Une grande partie des travaux, parus après les premiers articles sur les esclaves noirs du pays des Illinois, concernent les relations interethniques et, en particulier, l'esclavage et les relations entre Africains et Européens.⁵

Le recours à la comparaison semble nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, plus encore que pour les Amérindiens, les sources illinoises sont presque silencieuses sur les conditions de vie des esclaves noirs. C'est pourquoi elles ne peuvent prendre du sens qu'en les mettant en perspective, en les comparant avec celles qui existent pour la Basse-Louisiane. Cela paraît d'autant plus nécessaire que la faiblesse des sources, tant pour le pays des Illinois que pour la Basse-Louisiane, peut conduire à les interpréter de manière très différente, à surestimer ou, au contraire, à sous-évaluer leur signification, selon le cadre global d'interprétation dans lequel elles s'inscrivent. En fait, les auteurs qui ont étudié la communauté noire en Basse-Louisiane arrivent à des conceptions radicalement différentes de l'esclavage et des relations entre Européens et Africains. Les deux extrêmes sont représentés par Gwendolyn Hall et Thomas Ingersoll. La première fait le tableau d'une communauté africaine jouant un rôle déterminant et actif dans les modalités de développement économique et culturel de la colonie; les relations entre Africains et Européens sont présentées comme extrêmement fluides et ouvertes, sans qu'aucune forme de racisme n'intervienne. Le second dessine le portrait d'une société bi-raciale, dans laquelle les Européens et les Africains se trouvent séparés selon la couleur de leur peau par un antagonisme à la fois de classe et de race, même si les relations entre Africains et Européens sont présentées comme meilleures qu'à Saint-Domingue en raison de l'arrêt de l'importation d'esclaves après 1733. Les arguments de Hall sont essentiellement culturels, alors que ceux d'Ingersoll sont strictement d'ordre démographique et socio-économique.⁶ La comparaison entre les communautés d'esclaves noirs de Haute et de Basse-Louisiane pourrait contribuer au débat sur l'interprétation des relations interethniques en Louisiane.

La dernière raison qui rend la comparaison entre ces deux communautés nécessaire est le fait que les esclaves noirs du pays des Illinois, importés de Basse-Louisiane, conservaient des relations importantes avec cette région. On peut donc se demander si les deux communautés ont évolué de manière similaire, ou ont connu des parcours divergents en raison de circonstances géographiques, démographiques, socio-économiques,

et culturelles différentes. Afin de répondre à cette question, la communauté d'esclaves noirs du pays des Illinois sera d'abord étudiée dans une première partie, puis une mise au point sera faite sur la société européenne dans une seconde partie. Enfin, les relations entre Africains et Européens seront analysées dans une troisième partie, toujours en comparaison avec ce qui se passait en Basse-Louisiane.



Globalement, les conditions de vie matérielle des esclaves noirs étaient meilleures au pays des Illinois qu'en Basse-Louisiane durant la période française.⁷ Parce que l'agriculture était florissante et produisait notamment du maïs et du lard, base de l'alimentation des esclaves, ceux-ci étaient probablement mieux nourris. On ne trouve dans la correspondance administrative aucune référence à des problèmes de nourriture pour les esclaves, qui serait insuffisante en qualité et/ou en quantité, pour le pays des Illinois, alors que c'est le cas pour la Basse-Louisiane.⁸ Dans les quelques procès pour marronage conservés dans les archives judiciaires du pays des Illinois, seul un couple de déserteurs se plaint de l'insuffisance de son alimentation, mais ce couple appartenait à un officier particulièrement avide qui exploitait tout le monde, blanc ou noir, sans vergogne.⁹ Pourtant, contrairement à la Basse-Louisiane, les esclaves du pays des Illinois ne participaient pas à leur propre alimentation, ne cultivaient pas de lopins de terre, et ne vendaient pas leurs propres productions. Du moins, les archives n'évoquent aucunement de telles activités.¹⁰

De plus, les conditions de travail étaient beaucoup moins pénibles au pays des Illinois, car l'économie reposait sur une agriculture de type européen et non pas sur la production de tabac, indigo, coton, ou canne à sucre, comme dans la basse vallée du Mississippi.¹¹ Les tâches des esclaves, l'organisation du travail servile tout au long de l'année ne devaient pas être différentes de celles des paysans français ou canadiens. L'effort était important au moment des gros travaux: labours, semailles, moissons. Le reste de l'année, les esclaves devaient être employés à faire du bois, à charroyer, et à chasser. Les seules activités pénibles résidaient dans le travail des mines de plomb et de sel, comme le montre l'interdiction mentionnée dans de nombreux baux de faire travailler dans ces entreprises les esclaves loués.

Tant pour le travail des mines que pour celui des champs, il n'existait pas de ségrégation dans le travail entre Européens et Africains. Pour les travaux agricoles, cela peut s'expliquer par le fait que de 53 à 72 pour-cent

des feux ne possédaient pas d'esclaves, et que les trois-quarts des possesseurs d'esclaves ne disposaient que de un à cinq esclaves, cette distribution des esclaves étant comparable à celle existant en Basse-Louisiane à peu près à la même époque.¹² Chaque habitation disposait donc de peu d'esclaves, alors que la surface moyenne des terres mises en valeur dans une exploitation était très grande (elle passa de 24.8 arpents en 1726, à 41.4 arpents en 1732, puis à 65.9 arpents en 1752) et nécessitait donc une main-d'œuvre importante, d'où la nécessité pour les habitants de participer aux travaux agricoles et d'employer aussi des engagés blancs.¹³ Cette absence de ségrégation dans le travail est aussi confirmée par un témoignage cité par Ekberg.¹⁴ Cependant, contrairement à la Basse-Louisiane, où la main-d'œuvre noire effectuait l'essentiel du travail qualifié,¹⁵ au pays des Illinois, les archives notariales montrent que les esclaves étaient cantonnés dans des travaux de force¹⁶ et que l'artisanat demeura l'apanage des blancs durant toute la période, plus de 10 à 13 pour-cent des feux ayant un chef de famille artisan.¹⁷ Pour ces différentes raisons, les esclaves noirs étaient moins autonomes sur le plan économique qu'en Basse-Louisiane.

Sur le plan culturel, les esclaves ne bénéficiaient pas non plus d'une importante autonomie. On ne trouve pas de traces de la formation d'une culture afro-créole largement africanisée, comme le soutient pour la Basse-Louisiane Hall, ce que conteste Ingersoll.¹⁸ Pourtant existait au pays des Illinois un facteur favorable au développement d'une telle culture: comme en Basse-Louisiane se formèrent de très nombreuses familles nucléaires stables, suite à la politique familiale et nataliste des autorités et des habitants afin de remédier à l'arrêt de l'importation d'esclaves noirs après 1733. La particularité du pays des Illinois était que de très nombreux mariages chrétiens entre esclaves noirs furent célébrés, ce qui est le signe d'une relativement forte christianisation de la population servile, même si on ne peut pas savoir si cette christianisation était uniquement superficielle.¹⁹ A cet égard, les jésuites jouèrent un rôle important, de même que la vie en villages groupés et non pas en habitations dispersées et éloignées comme dans la basse vallée du Mississippi. Cette vie en villages groupés et isolés donna aussi aux esclaves une liberté de mouvement et permit le développement d'une certaine sociabilité au sein de la communauté d'esclaves noirs. Il est probable que les esclaves noirs purent ainsi mettre en place leurs propres structures sociales comme en Basse-Louisiane.

En revanche, au pays des Illinois, il était beaucoup plus difficile de sortir du système servile. Très peu d'affranchissements eurent lieu, car les

habitants blancs avaient encore plus de mal qu'en Basse-Louisiane à se procurer des esclaves. Dans les archives du pays des Illinois, seuls quatre actes de manumission ont été retrouvés pour toute la période française. Les listes notariales en comportent huit autres qui ont disparu, mais il n'est pas possible de savoir si ces actes concernaient des esclaves noirs ou amérindiens.²⁰ Contrairement à la Basse-Louisiane,²¹ il ne se forma pas de communauté de Noirs libres, même de taille modeste: pour toute la période française, les archives mentionnent seulement trois Noirs libres.²²

En comparaison avec la Basse-Louisiane,²³ le marronage était aussi beaucoup moins fréquent en raison de l'isolement géographique, de l'environnement en prairies, ainsi que de moins bonnes relations entre les esclaves noirs et les tribus amérindiennes voisines. Dans la mesure où celles-ci entretenaient la plupart du temps de bonnes relations avec les autorités et les habitants, elles acceptaient facilement de ramener les esclaves marrons contre une récompense; les esclaves pouvaient aussi être victimes des Illinois durant de petites révoltes amérindiennes contre les villages français, et ils n'acceptèrent jamais de les soutenir. On ne trouve dans les archives judiciaires que six procès d'esclaves noirs des Illinois pour marronage.²⁴ Mais un certain nombre de baux dans les années 1740 comportaient des clauses relatives à la responsabilité du fermier si les esclaves partaient marron, en référence souvent au Code Noir.²⁵ Ces mentions signifient soit que le notaire était mieux informé du contenu du Code et incluait dans les baux toutes les clauses prévues par le Code en relation avec la location d'esclaves, soit que le marronage était effectivement plus important à cette époque.

On a donc pu constater que les conditions particulières propres à la Haute-Louisiane ont entraîné une évolution en partie différente de la communauté africaine du pays des Illinois par rapport à celle de Basse-Louisiane. Est-ce que ces divergences concernent aussi les relations entre Africains et Européens en Haute et en Basse-Louisiane?



Mais avant d'aborder la question des relations entre Africains et Européens, il est nécessaire de faire une mise au point sur la société européenne du pays des Illinois en comparaison avec celle de Basse-Louisiane. L'une des raisons qui expliquent les divergences entre Hall et Ingersoll sur l'esclavage et les relations entre Africains et Européens est qu'ils ont aussi une vision totalement opposée de la société blanche de Basse-Louisiane, alors qu'il

n'existe aucune synthèse satisfaisante sur le sujet pour la période française, fondée sur un travail d'archives exhaustif. Pour Hall, qui s'inscrit de ce point de vue dans une longue lignée d'historiens, la société louisianaise serait une société violente et brutale où régnerait le désordre et le chaos. Ses arguments pour parler de chaos sont l'échec du développement économique; l'importance des périodes de guerre et de rupture des relations avec la métropole; la présence d'une importante population amérindienne, largement majoritaire, dont les Européens étaient dépendants d'un point de vue économique et stratégique; la corruption et le pouvoir tyrannique des autorités; la présence de nombreux prisonniers déportés et de soldats de faible moralité; les antagonismes sociaux et culturels au sein de la population blanche.²⁶ Pour ces raisons, "[l]es Blancs de la Louisiane française seraient loin de former une classe de propriétaires [d'esclaves] cohérente et consciente d'elle-même."²⁷

Au contraire, pour Ingersoll, cette société connaîtrait un certain ordre social, une fois les débuts difficiles de la fondation de la colonie dépassés, particulièrement après 1731. Cela aurait permis la formation d'une classe de planteurs homogène. La réflexion et l'analyse plus poussée à ce sujet d'Ingersoll lui permet d'avancer des arguments convaincants à propos de l'ordre social: société esclavagiste dans laquelle plus de la majorité des feux possédaient des esclaves à la fin de la période française; nécessité pour les blancs de former un groupe uni dans le contexte de relations interethniques tendues après le massacre des Natchez en 1729; mort rapide de la plupart des prisonniers déportés au début de la période; abondance de la terre; culture européenne dominée par les Canadiens qui imposèrent ainsi une certaine unité culturelle; conformisme catholique; introduction des lois françaises et pouvoir politique contrôlé exclusivement par les autorités royales et/ou les représentants de la Compagnie des Indes; absence de tensions fortes et de crimes violents entre blancs, révélée par les archives judiciaires.²⁸

La propre étude que j'ai faite du pays des Illinois dans ma thèse de doctorat me conduit à soutenir une conception plus proche de ce dernier que de celle de Hall.²⁹ La lecture des archives, de la correspondance administrative, des registres paroissiaux, des archives notariales et judiciaires, des récits de voyage, et des lettres de missionnaires, tant pour la Basse que pour la Haute-Louisiane, montre qu'il n'y avait pas plus de chaos, de désordre, et de violence que dans la société métropolitaine de l'époque. Les autorités, l'État, et/ou la Compagnie des Indes exerçaient même un contrôle plus étroit de la population. En plus, au pays des Illinois, l'ordre social était

favorisé par une plus grande prospérité économique atteinte globalement par les habitants du poste et reposant sur le commerce des subsistances avec la Basse-Louisiane, comme le montrent les fortunes et les biens décrits dans les inventaires après décès. Cela ne faisait pas pour autant de la société européenne du pays des Illinois une société unie et homogène, comme le soutient Ingersoll pour la Basse-Louisiane.³⁰

L'analyse de la société européenne du pays des Illinois montre que, même si le niveau de vie était globalement supérieur à celui de Basse-Louisiane, la société était hétérogène et inégalitaire. Cela transparaît à travers la surface foncière mise en valeur et le nombre d'esclaves dans les recensements, la valeur des actifs nets dans les inventaires après décès, le montant des douaires dans les contrats de mariage, les types d'activités économiques dans lesquelles les habitants étaient engagés, les alliances matrimoniales, l'exercice de fonctions militaires ou administratives (officiers de milice, syndic), et les relations avec les autorités. L'examen et la confrontation de ces différents paramètres permettent de distinguer quatre à cinq groupes sociaux au sein de la société européenne: une élite très riche, proche des autorités militaires, civiles, et ecclésiastiques; les grands et moyens propriétaires; les moyens propriétaires-artisans ou voyageurs; les petits propriétaires fonciers; les volontaires, engagés, artisans, et voyageurs sans terre. Par exemple, les très grands propriétaires fonciers avaient des fortunes évaluées à plusieurs milliers de livres (de 20,000 à 100,000 livres); possédaient plus de 100 arpents de terre en valeur, de nombreux esclaves, ainsi que la plupart des moulins; prospéraient grâce au commerce de subsistances avec la Basse-Louisiane, tout en diversifiant leurs activités économiques; étaient proches des autorités; monopolisaient les fonctions d'officier de milice et de syndic; se mariaient largement entre eux ou essayaient de marier leurs filles aux officiers d'épée ou de plume, avec des douaires égaux ou supérieurs à 2,000 livres; se distinguaient aussi par leur maison de pierre, leur vaisselle de faïence, d'argent, et de cristal, ou encore l'usage de canne à pommeau, de montre, et de tabatière d'or ou d'argent. A l'autre bout de l'échelle sociale, on rencontrait des hommes seuls, célibataires, sans leur propre maison et vivant chez un habitant, servant d'engagés et ne possédant que très peu de biens.³¹

Dans le cas du pays des Illinois, je ne retrouve donc pas l'opposition (hétérogénéité et divisions de la communauté européenne *versus* homogénéité et unité de la communauté africaine) selon l'interprétation de Hall, ni l'opposition inverse (homogénéité et unité de la communauté européenne *versus* hétérogénéité de la communauté africaine) selon les

conceptions d'Ingersoll. En Haute-Louisiane, il existait un véritable ordre social, malgré le caractère hétérogène et inégalitaire de la société européenne, alors que les Africains bénéficiaient d'une moins grande autonomie sur le plan économique et culturel.



La question qui se pose maintenant est de savoir si cette hétérogénéité et cette inégalité socio-économique à l'intérieur de la société blanche était contradictoire avec la formation d'une société bi-raciale et donc la mise en place d'une séparation plus ou moins stricte ou, au contraire, perméable entre les Européens et les Africains et leurs descendants créoles. On peut répondre à cette question en examinant tout d'abord ce que représentaient les esclaves noirs pour les habitants européens.

Pour les habitants blancs du pays des Illinois, de manière générale, les esclaves constituaient d'abord une force de travail indispensable et un capital économique considérable. Dans la fortune et le pouvoir économique des individus, la possession d'esclaves jouait un rôle important. Les esclaves avaient beaucoup plus de valeur que la terre. Dans les années 1740, les esclaves représentaient 40 pour-cent de la valeur des biens meubles et immeubles dans les inventaires après décès, alors que la terre ne représentait que 10 pour-cent de ce montant.³² Il était plus difficile de se procurer des esclaves que de disposer de terres, abondantes et gratuites en théorie, alors qu'étant donné la faible taille de la population européenne et la médiocrité des instruments et des techniques agricoles, les esclaves étaient indispensables à la production de surplus agricoles commercialisables sur les marchés de Basse-Louisiane.

Il est probable que les esclaves avaient aussi une valeur symbolique dans les stratégies d'ascension et de distinction sociale des habitants européens. Les plus gros propriétaires fonciers et possesseurs d'esclaves ne se contentaient pas d'accumuler un capital économique, mais cherchaient aussi à traduire leur puissance économique sur le plan politique, social, culturel, et matériel. La possession d'esclaves les rapprochait des officiers d'épée et de plume, ainsi que des missionnaires, qui comptaient parmi les plus importants possesseurs d'esclaves du pays des Illinois. Ces officiers n'étant de passage que temporairement dans les différents postes de la colonie, la possession d'esclaves constituait une alternative fructueuse par rapport à l'investissement foncier, car les esclaves pouvaient les suivre où qu'ils aillent et ils pouvaient les louer avec profit. Les

esclaves représentaient aussi un élément de prestige social, comme en témoigne le fait que les élites canadiennes, et notamment les officiers, réussirent à se procurer quelques esclaves noirs qui devaient les servir comme domestiques, alors que les esclaves ne jouaient aucun rôle économique en Nouvelle-France. Il ne s'agissait pour eux que d'une dépense somptuaire.³³ La possession d'esclaves en grand nombre était ainsi un moyen pour les grands propriétaires de se conformer au mode de vie et aux mentalités des élites.

Grands possesseurs d'esclaves, les plus riches habitants du pays des Illinois avaient une image d'eux-mêmes que ne partageait pas forcément le pouvoir royal, comme le montrent les sources relatives à l'interdiction de l'importation d'esclaves noirs de Basse-Louisiane au pays des Illinois par le gouverneur Vaudreuil en 1747. Les esclaves, dont l'importation en Basse-Louisiane avait pratiquement cessé depuis 1733, devaient être réservés à la production de denrées produites dans les plantations de la basse vallée du Mississippi et commercialisables en métropole. Dans la correspondance entre le ministre et le gouverneur à ce sujet, les habitants du pays des Illinois apparaissaient comme de simples paysans qui devaient cultiver seuls leurs terres afin de satisfaire les besoins de l'État et ne pas mollir "dans l'oisiveté et la paresse." Mais il est probable que les plus grands propriétaires fonciers et possesseurs d'esclaves se regardaient davantage comme des entrepreneurs, des planteurs que comme des paysans, comme le montre le fait qu'ils ne respectèrent en rien cette interdiction et cherchèrent toujours à acquérir de nouveaux esclaves.³⁴

En revanche, il est difficile de préjuger de la relation entre les autres habitants et les esclaves. Pourtant, même les habitants pauvres ou de condition modeste n'étaient pas dans une situation de totale dépendance économique. Les engagés blancs, très demandés, étaient ainsi en position de force, et ils recevaient de bons salaires.³⁵ En fait, le groupe européen étant dans la situation la plus difficile et la plus proche des esclaves noirs était celui des soldats. De manière générale, dans l'ensemble de la colonie, ils étaient plutôt mal vêtus, mal nourris, et souvent exploités par les autorités, comme dans les difficiles voyages sur le Mississippi. Néanmoins, leur situation devait être moins difficile au pays des Illinois, dans la mesure où leur approvisionnement n'y posait pas de problème et où ils avaient la possibilité d'augmenter leurs revenus en se louant pour les travaux agricoles.³⁶ On ne trouve pas pour le pays des Illinois des cas où des Blancs de petite condition auraient organisé avec des esclaves noirs des vols, ou des cas où des soldats se seraient enfuis avec des esclaves noirs. Pour Ingersoll, ces cas furent très peu fréquents en Basse-Louisiane. En revanche, il y existait des

rapports informels entre Européens de petite condition et esclaves africains à travers des échanges de marchandises, l'approvisionnement en alcool des esclaves, et une sociabilité commune dans les tavernes.³⁷ Il est possible que ce type de rapports ait existé aussi aux Illinois, même si les sources ne sont pas très révélatrices à ce sujet. Il apparaît donc que les relations entre Européens et Africains variaient selon la situation socio-économique des uns et des autres, dans l'ensemble de la Louisiane.

Mais si les relations entre Européens et Africains variaient en fonction des groupes sociaux, il semble qu'il existait, néanmoins, une barrière entre les deux communautés ethniques fondée sur la couleur de la peau. Il ne s'agit pas d'affirmer que les colons étaient animés par un racisme de type scientifique/ biologique, tel qu'il commença à se développer à la fin du dix-neuvième siècle; mais une forme de racisme latent, diffus, davantage culturel que biologique, existait bien à l'égard des autres groupes ethniques, Amérindiens et Africains. Plusieurs arguments peuvent appuyer cette hypothèse. Le premier de ces arguments vise à contredire certaines idées défendues par Hall: la soi-disante ouverture et tolérance des Franco-Canadiens à l'égard des autres groupes ethniques, et l'idée que les Européens ne connaîtraient aucune forme de racisme durant la période moderne.³⁸

Même si la société coloniale était beaucoup moins développée et complexe que la société métropolitaine, elle n'en conservait pas moins partiellement ses valeurs, dans la mesure où la Louisiane était beaucoup trop jeune pour qu'une nouvelle société, entièrement différente, ait déjà vu le jour. Or, la société d'Ancien Régime était une société profondément inégalitaire. L'inégalité sociale était considérée comme naturelle, et la supériorité de la noblesse sur la roture était justifiée par des qualités innées, transmises par le sang. La notion de noblesse de race persista durant toute la période moderne. Au dix-huitième siècle, des penseurs tels que Buffon et Voltaire commencèrent à formuler l'existence d'une hiérarchie entre les peuples et les "races humaines," en faisant un parallèle entre l'inégalité naturelle entre les ordres sociaux et l'inégalité naturelle entre les peuples.³⁹ Il n'est pas question d'affirmer que tous les habitants de Louisiane lisaient Buffon ou Voltaire (ce qu'ils ne faisaient certainement pas) et théorisaient de la sorte les relations entre Européens et Africains, ce dont ils n'avaient pas besoin, n'ayant pas à se défendre devant des abolitionnistes. Mais l'attraction des plus riches habitants pour les officiers militaires (souvent de petite noblesse), leur volonté de marier leurs filles à ces officiers, et l'adoption de leur mode de vie montrent que même en petit nombre et de petite extraction, les nobles

étaient toujours considérés comme supérieurs dans la société louisianaise. Les rapports sociaux et raciaux des habitants du pays des Illinois semblaient ainsi toujours influencés par ces conceptions d'une inégalité naturelle entre les ordres sociaux et entre les "races" qui imprégnaient encore largement la société métropolitaine.

Au-delà de ces considérations théoriques, il est nécessaire d'examiner les sources louisianaises pour savoir si elles peuvent confirmer ou infirmer ces hypothèses. A cet égard, la question des unions mixtes constituent un test important. Avant d'examiner les unions entre Européens et Africaines, il est nécessaire, à titre de comparaison, d'analyser les mariages entre Européens et Amérindiennes beaucoup plus fréquents. Le pays des Illinois est né, à partir de la fin du dix-septième siècle, de l'installation d'anciens coureurs de bois, qui épousèrent des Amérindiennes dans des mariages célébrés chrétiennement par les jésuites et qui se transformèrent en cultivateurs. Cependant, ces mariages mixtes, s'ils furent très nombreux au début de la période, diminuèrent ensuite avec l'arrivée de davantage de femmes blanches à partir des années 1720. Malgré l'opposition des autorités sur la base d'arguments racistes, ils persistèrent durant toute la période, mais étaient cantonnés aux catégories les moins aisées de la population. Après la phase initiale de peuplement, les plus riches habitants préféraient toujours une femme blanche, sauf s'il s'agissait d'épouser la riche veuve amérindienne d'un habitant blanc décédé. Ne se développa pas pour autant une société métisse, car la société du pays des Illinois était dominée démographiquement, économiquement, et culturellement par les Franco-Canadiens. La christianisation et la francisation étaient un préalable indispensable à l'intégration sociale.⁴⁰

Il faut garder en mémoire cette interprétation des unions entre Français et Amérindiennes lorsque l'on analyse les relations sexuelles entre Français et Africaines. En Basse-Louisiane, selon Hall, ces relations auraient été très fréquentes. Des mariages mixtes auraient même eu lieu. Ingersoll s'oppose totalement à ces affirmations. Il ne conteste pas le fait que de telles relations aient pu exister comme dans n'importe quelle société esclavagiste, mais il estime qu'elles n'étaient pas particulièrement fréquentes en comparaison avec d'autres colonies, telles que Saint-Domingue, comme le montrent les registres paroissiaux et les recensements.⁴¹ Les sources du pays des Illinois semblent confirmer le point de vue d'Ingersoll, car elles sont pratiquement silencieuses sur le sujet. Ce phénomène s'explique certainement par la préférence qui était accordée aux Amérindiennes, libres ou asservies. Il semble qu'une hiérarchie existait entre les trois groupes,

dans laquelle les Européens étaient au sommet, les Amérindiens avaient la seconde place, et les Africains et leurs descendants la dernière. La position intermédiaire des Amérindiens s'expliquait certainement par le fait que les esclaves amérindiens étaient très peu nombreux, alors que de nombreux groupes amérindiens étaient des alliés du roi de France.

Un autre paramètre important dans les relations entre Africains et Européens est celui de la violence quotidienne ou exceptionnelle entre ces deux groupes. Dans la vie quotidienne, les esclaves noirs pouvaient être victimes des mauvais traitements et de la cruauté de certains maîtres, comme le montrent les baux d'esclaves et les procès relatifs aux affaires de marronage.⁴² En Basse-Louisiane, comme au pays des Illinois, même lorsqu'ils contrevenaient au Code Noir, les maîtres n'étaient jamais poursuivis pour les traitements qu'ils infligeaient à leurs propres esclaves. En revanche, il pouvait y avoir des poursuites lorsqu'un blanc maltraitait un esclave ne lui appartenant pas. Mais l'affaire relevait toujours de la justice civile, et il n'était question que de dommages et intérêts.⁴³ Ce fut le cas, par exemple, lorsqu'un habitant cassa le bras d'un esclave appartenant aux jésuites au pays des Illinois en 1738.⁴⁴

Dans la vie quotidienne, en dehors du marronage, les esclaves pouvaient résister à leur statut ou à leur condition servile en commettant des délits ou des crimes, en volant ou même en agressant une personne blanche. Comme en Basse-Louisiane, il est probable que les atteintes à la propriété devaient être nombreuses au pays des Illinois, les esclaves cherchant ainsi à se procurer ce qui pouvait leur être refusé par leurs maîtres (des vêtements, de l'alcool), même si les sources n'y font allusion qu'incidemment.⁴⁵ Dans les archives de la Nouvelle-Orléans, on trouve aussi plusieurs cas de violence physique exercée par des esclaves noirs à l'encontre de blancs, qu'ils soient ou non leurs propriétaires.⁴⁶ En revanche, au pays des Illinois, on ne trouve qu'un seul procès de ce type.⁴⁷

Mais si individuellement, ponctuellement, les esclaves du pays des Illinois pouvaient tenter de se défendre et de se retourner contre leurs maîtres, aucune action collective de rébellion et de révolte ne fut entreprise au cours de la période. Les esclaves du pays des Illinois ne participèrent pas à la révolte des Bambaras de Basse-Louisiane en 1731. Cette révolte fut découverte par les Français avant qu'elle ait pu avoir lieu; elle aurait été organisée par l'ensemble des esclaves bambaras de Basse-Louisiane, qui auraient projeté de prendre le pouvoir.⁴⁸ Après cette date, il n'y eut plus de révolte dans toute la Louisiane. Ingersoll explique cette absence de révolte par le fait que les relations entre Européens et Africains

devinrent plus routinières et prévisibles après cette date pour plusieurs raisons. Les esclaves formèrent de nombreuses familles qu'ils souhaitaient protéger. La répression de la révolte de 1731 avait montré que les blancs étaient les plus forts sur le plan militaire; ce pouvoir militaire fut renforcé par l'augmentation des troupes en 1733 et 1751. L'arrêt de l'importation d'esclaves africains dans la colonie après 1733 donna à la communauté une plus grande stabilité qui permit l'émergence de leaders modérés. Le nombre de blancs devint proportionnellement plus important qu'il ne l'était à l'époque de la Compagnie des Indes. Enfin, la société louisianaise était de si petite taille que les relations personnelles, la familiarité entre tous eurent pour effet de modérer le système servile.⁴⁹ Pour la Haute-Louisiane, l'isolement géographique, les mauvaises relations entre Africains et Amérindiens illinois, le plus grand nombre de blancs, l'importance des relations personnelles entre esclaves et maîtres expliquent certainement l'absence de révolte tout au long de la période française.



Durant la période française, en Haute-Louisiane comme en Basse-Louisiane, l'esclavage fut tempéré par l'arrêt des importations d'esclaves après 1733 et la vie dans des communautés de taille réduite. Cela était encore plus vrai au pays des Illinois, où les habitants avaient encore plus de mal à se procurer des esclaves, où les blancs étaient plus nombreux, où il n'existait pas de ségrégation dans le travail, où les modalités du développement économique reposait sur une agriculture de type européen, où les jésuites jouaient un rôle modérateur, et où la vie en petits villages groupés permettait des relations personnelles étroites.⁵⁰ Ces relations variaient selon les groupes sociaux et selon les individus. Seul l'intérêt que les maîtres avaient de préserver les esclaves rendait l'esclavage en Louisiane plus "doux" que dans les autres colonies françaises. Cependant, sans atteindre le sadisme de certains maîtres, le rapport de domination, d'humiliation, et de violence qu'imposait la condition servile demeurait la norme de la société blanche. Même si les possesseurs d'esclaves du pays des Illinois ne formaient pas une classe homogène, si les relations entre Africains et Européens variaient selon les groupes sociaux, il existait une frontière entre les habitants blancs et les esclaves noirs, fondée sur la "race" et la couleur de la peau, comme l'a montré l'analyse des unions mixtes. Les relations interethniques au pays des Illinois n'étaient pas totalement figées, ni monolithiques: elles s'adaptaient en fonction des circonstances et des nécessités

de la société dans son ensemble, des intérêts des groupes sociaux ou des individus; elles fonctionnaient partiellement en dehors des concepts de race, mais n'étaient pas non plus dépourvues de tout racisme.

NOTES

1. Les sources mentionnées dans cet article sont les AC [Archives des Colonies (correspondance administrative conservée aux Archives Nationales à Paris)], les VP [Papiers du Marquis de Vaudreuil (correspondance administrative conservée à la Huntington Library, San Marino, Californie)], les RCSL [Registres du Conseil Supérieur de Louisiane (archives judiciaires conservées au Louisiana State Museum à La Nouvelle-Orléans)], les KM [Manuscrits de Kaskaskia (archives notariales et judiciaires conservées à la Courthouse à Chester, Illinois)].
2. AC, G1, 464, janvier 1726, Recensement du pays des Illinois; VP, LO 426, 1752, Recensement des Illinois.
3. Gwendolyn M. Hall, *Africans in Colonial Louisiana: The Development of Afro-Creole Culture in the Eighteenth Century* (Baton Rouge: Louisiana State University Press, 1992), 2–10; Thomas N. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans: The First Slave Society in the Deep South, 1718–1819* (Knoxville: University of Tennessee Press, 1999), 124.
4. Winstanley Briggs, "Slavery in French Colonial Illinois," *Chicago History* 18, no. 4 (1989–90): 66–81; Carl J. Ekberg, "Black Slavery in Illinois, 1720–1765," *Western Illinois Regional Studies* 12, no. 1 (1989): 5–17. Ekberg évoque aussi ce thème dans *Colonial Ste. Genevieve* (Gerald, Mo.: The Patrice Press, 1985), 197–239, et *French Roots in the Illinois Country* (Urbana: University of Illinois Press, 1998), 145–61.
5. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*; G. M. Hall, "The Formation of Afro-Creole Culture," in *Creole New Orleans: Race and Americanization*, ed. A. R. Hirsch and J. Logsdon (Baton Rouge: Louisiana State University Press, 1992), 58–87; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*; James T. McGowan, "Creation of a Slave Society: Louisiana Plantations in the Eighteenth Century" (Ph.D. diss., University of Rochester, 1976); Daniel H. Usner, Jr., *Indians, Settlers, and Slaves in a Frontier Exchange Economy: The Lower Mississippi Valley Before 1783* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1992).
6. Joseph Zitomersky, "Race, esclavage et émancipation: La Louisiane créole à l'intersection des mondes français, antillais et américain," in *Esclavages et abolitions: Mémoires et systèmes de représentation*, ed. M.-C. Rochmann (Paris: Karthala, 2000), 283–308. Pour une remise en cause du modèle culturel, cf. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 119–22.
7. Selon Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, 151; cette affirmation serait encore vraie au début du dix-neuvième siècle, d'après le témoignage de plusieurs voyageurs.
8. AC, C13a, 8, fol. 392, 17 octobre 1725, Pauger au Conseil-supérieur de Régie; Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 127.
9. RCSL, 1748/06/09/03, 1748/06/11/01, 1748/06/11/02, 1748/06/24/02.

10. McGowan, "Creation of a Slave Society," 124, 140–45; Usner, *Settlers and Slaves in a Frontier Exchange Economy*, 201–2.
11. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 127–31.
12. En 1766, en Basse-Louisiane, 72 pour-cent des feux propriétaires d'esclaves possédaient de un à huit esclaves, soit 24 pour-cent des esclaves; les feux possédant de neuf à cinquante esclaves, soit 48 pour-cent des esclaves, représentaient 24 pour-cent du total des feux possesseurs d'esclaves; enfin, seuls 4 pour-cent des feux possesseurs d'esclaves avaient des groupes de 51 à 151 esclaves, soit 28 pour-cent des esclaves. Cf. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 42–43.
13. AC, G1, 464, 1726, Recensement des Illinois; AC, G1, 464, 1^{er} janvier 1732, Recensement des Illinois; VP, LO 426, janvier 1752, Recensement du pays des Illinois. Ces chiffres sont donnés par feux. Ils ne tiennent pas compte des nombreux engagés et volontaires qui n'avaient pas leur propre foyer et ne possédaient pas d'esclaves.
14. H. Brackenridge, *Views of Louisiana* (Pittsburgh, 1814), 127, cité par Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, 211–12.
15. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 132–42; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 107–8.
16. La seule mention dans les archives à ce sujet est un contrat passé en 1733 par les jésuites avec un forgeron pour une association dans une entreprise de forge. Les jésuites devaient fournir à l'artisan un esclave noir que le forgeron devait former. Cf. KM, 33:1:2:2.
17. AC, G1, 464, 1726, Recensement des Illinois; AC, G1, 464, 1^{er} janvier 1732, Recensement des Illinois; VP, LO 426, janvier 1752, Recensement du pays des Illinois.
18. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 155–200; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 67–84, 111–14, 134, 142–43.
19. Registres paroissiaux de Kaskaskia et de Fort de Chartres, 1728–65.
20. KM, 25:8:18:6, 30:-:1, 33:2:23:1, 46:10:8:1, 35:-:10, 36:-:52, 38:-:16, 1735-38:6, 50:1:20:1, 50:4:3:1, 58:-:9, 58:-:25.
21. D. E. Everett, "Free Persons of Color in Colonial Louisiana," *Louisiana History* 7, no. 1 (1966): 21–50; T. N. Ingersoll, "Free Blacks in a Slave Society: New Orleans, 1718–1812," *William and Mary Quarterly* 3rd ser., 48, no. 2 (1991): 173–200; Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 129–30; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 77–79 et 136–38.
22. Le recensement de 1726 mentionne un certain Baptiste "Nègre," comptabilisé comme engagé ou domestique, qui possédait six arpents de terre en valeur. Par la suite, il disparaît totalement des archives. Dans les années 1730, deux Noirs, nommés Scipion et Jacques Duverger, fréquentaient le poste. C'étaient des voyageurs établis à La Nouvelle-Orléans. Apparemment le second déménagea à Kaskaskia au début des années 1740. Il y mourut et y laissa une veuve mineure. Cf. AC, G1, 464, janvier 1726, recensement du pays des Illinois; RCSL, 1736/08/21/01, 1739/07/07/01; KM, 43:1:28:1.

23. Hall pense que le marronage y était très important, alors qu'Ingersoll minimise ce phénomène en comparaison avec les Antilles. Il a collecté moins d'une centaine de citations dans les archives judiciaires relatifs à des affaires de marronage. Les trois-quarts des cas relèvent du grand marronage d'esclaves partis individuellement de manière définitive; les autres affaires concernent le petit marronage en bandes. Ingersoll s'oppose complètement à l'idée que les esclaves auraient pu former des villages marrons qui constitueraient une menace pour les Blancs. Cf. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 142–48; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 86–92.
24. KM, 25:6:1:1, 25:8:12:1, 25:8:12:2, 25:8:13:1, 25:8:27:1, 25:8:27:2, 25:8:28:1, 25:8:29:1, 25:8:31:1; RCSL, 1737/01/08/01; KM, 41:3:3:2, 41:3:23:1, 43:5:7:2; RCSL, 1748/06/09/03, 1748/06/11/01, 1748/06/11/02, 1748/06/24/02, 1764/10/01/01.
25. KM, 40:4:4:1, 44:11:22:1, 45:2:21:1, 45:2:27:1, 47:12:17:1, 48:1:1:14:2, 48:2:4:2, 48:2:24:1.
26. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 2–27.
27. Hall, "Formation of Afro-Creole Culture," 61.
28. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 35–65.
29. Cécile Vidal, "Les Implantations françaises au pays des Illinois au XVIIIe siècle (1699–1765)" (Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Paris, 1995).
30. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 35–65.
31. Vidal, "Les Implantations françaises au pays des Illinois," 560–79.
32. KM, 40:1:21:1, 40:1:30:1, 40:2:9:2, 40:2:20:1, 40:3:24:1, 40:8:3:1, 40:12:28:2, 44:1:3:1, 44:7:29:1, 44:10:22:1, 47:1:11:1, 47:1:23:2, 47:2:7:1, 47:2:9:1, 47:12:15:1, 48:1:2:3, 48:1:10:1, 48:7:6:1.
33. M. Trudel, *L'Esclavage au Canada français* (Québec: Presses Universitaires de Laval, 1960), 137–59.
34. VP, LO 9, I, 4 août 1743, Vaudreuil à Maurepas; AC, C13a, 28, fols. 82–85, 25 août 1743, La Nouvelle-Orléans, Vaudreuil au ministre; VP, LO 9, 6 décembre 1744, Vaudreuil à Maurepas; AC, C13a, 29, fols. 5–10, 4 janvier 1745, La Nouvelle-Orléans, Vaudreuil et Le Normant au ministre; AC, F3, 243, fol. 13, 1^{er} mai 1747, Ordonnance de Vaudreuil.
35. KM, 23:8:22:1, 24:-:-:2, 25:2:12:2, 25:3:12:1, 25:11:5:1, 31:2:1:1, 37:5:4:1, 37:5:25:1, 38:9:13:1, 39:4:4:1, 39:5:5:1, 39:11:13:1, 40:2:25:1, 40:4:7:1, 40:5:2:1, 41:3:9:1, 45:4:19:1, 45:6:17:1, 45:8:23:1, 45:9:21:1, 46:3:19:1, 46:3:27:1, 47:11:1:1, 48:4:4:1, 48:5:20:1.
36. Vidal, "Les Implantations françaises au pays des Illinois," 183–94.
37. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 130–31; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 103–7.
38. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 13–14, 155. Ingersoll remet lui aussi totalement en cause cette idée à travers l'examen des dispositions du Code Noir relatives aux unions mixtes. Cf. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 141.

39. W. B. Cohen, *Français et Africains: Les Noirs dans le regard des Blancs, 1530–1880* (Paris: Gallimard, 1981); M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières* (Paris: Albin Michel, 1995 [1971]); A. Jouanna, *Eldée de race en France au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle*, 3 vols. (Paris: Honoré Champion, 1976); A. Jouanna, *Ordre social: Mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle* (Paris: Hachette, 1977); A. Jouanna, “Race,” in *Dictionnaire d’Ancien Régime*, ed. L. Bély (Paris: P.U.F., 1996), 1045–47; L. Trénard, “Les Fondements de l’idée de race au XVIIIe siècle,” *L’Information historique* 43, no. 4 (1981): 165–73.
40. Vidal, “Les Implantations françaises au pays des Illinois,” 485–502.
41. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 128–29 et 239–42; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 80–83 et 139–42.
42. KM, 45:2:27:1, 47:12:17:1, 48:1:14:2, 48:2:4:2, 48:2:24:1, 41:3:3:2, 41:3:23:1, 43:5:7:2; RCSSL, 1748/06/09/03, 1748/06/11/01, 1748/06/11/02, 1748/06/24/02.
43. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 150–55; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 98–102.
44. KM, 38:8:20:1.
45. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 84–85.
46. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 149–50.
47. KM, 30:12:20:1, 30:12:22:1, 30:12:22:2, 30:12:22:3.
48. Hall, *Africans in Colonial Louisiana*, 100–112; Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 75–77.
49. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans*, 95–96.
50. Les facteurs mis en avant pour expliquer les particularités du système esclavagiste au pays des Illinois ne sont ni d’ordre strictement culturel, ni d’ordre uniquement démographique et socio-économique. La situation résultait d’une diversité de causes qu’il est difficile de hiérarchiser. Il n’est pas question de ne retenir que des facteurs essentiellement religieux et culturels, comme le faisait Frank Tannenbaum dans *Slave and Citizen: The Negro in the Americas* (New York: Alfred A. Knopf, 1947). Mais cela ne signifie pas que les jésuites ne jouèrent pas un rôle important dans la protection des familles d’esclaves et dans l’établissement d’un code de conduites sur la manière dont les esclaves devaient être traités.